

CABINET RAISONNIER AUDIT

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région d'Auvergne

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite à la Compagnie Régionale de RIOM

Marie-Noëlle MICHEL

Expert Comptable D.P.L.E.

Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.A. ARVERNE AUDIT, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 9 février 2011, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes arrêtés au 31 août 2010, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 884 000 € environ, ce qui représente une progression de 3.20% par rapport à celui de l'exercice précédent ramené à la même durée de 12 mois, et une augmentation de la production de 6.60%.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à environ 222 000 € contre 386 000 € pour l'exercice précédent d'une durée de 16 mois, cette baisse provenant essentiellement de celle des produits de participation pour 150 000 €.

Les capitaux propres représentent un montant de 1 449 000 €, pour un total de dettes de 2 391 000 €, dont 1 082 000 € à moins d'un an.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire depuis la clôture de l'exercice précédent, mais les éléments enregistrés en comptabilité au 31 janvier 2011, comparés à ceux comptabilisés à la même date de l'exercice précédent, ne montrent pas de signes de dégradation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté:

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 11 février 2011
Pour le CABINET RAISONNIER AUDIT
Commissaire aux comptes et à la transformation



Marie-Noëlle MICHEL